



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
ET CONSULTATION ÉCRITE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-298
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de règlement n° 1275-298 intitulé :

Règlement modifiant la grille des usages et normes de la zone I1-131 du Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre les agences d'assurances et courtiers en transport lourd de la classe d'usage « Industrie mixte (I2) »

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 20 septembre 2021, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Pour garantir le droit de toute personne intéressée de se faire entendre dans le contexte de la pandémie de COVID-19, toute assemblée publique doit être accompagnée d'une consultation écrite, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels en vigueur.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6 ou par courriel à greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca, et être reçus au plus tard le 20 septembre 2021 à 16 h 30.

5. Le projet de règlement n° 1275-298 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
6. Ce projet de règlement n° 1275-298 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Note explicative du Règlement n° 1275-298

Le règlement n° 1275-298 a pour objet de modifier la grille des usages et normes de la I1-131 afin de permettre les agences d'assurances et courtiers en transport lourd de la classe d'usage « Industrie mixte (I2) ».

En vertu de l'article 123 de la LAU (art. 113, 2^e alinéa, par. 3^o), ce projet de résolution contient la disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, portant sur l'objet suivant, soit de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés, y compris les usages et édifices publics, ainsi que les densités d'occupation du sol.

Service de l'aménagement du territoire
24 août 2021

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dixième (10^e) jour du mois de septembre deux mille vingt et un (2021).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

